A1914

#### PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne. Réclames..... 25 c.

s insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

# ZARRIJI

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

# DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Le Propriétaire-Gérant, Ave. Aut. 180.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondence, chez Larolivar et Ce, rus Noire-Dame-des Victoires, 46; et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. Havas, rus Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9. Chez Aug. Allien, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et paquets non affranchis sont refusés

#### Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargnes se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 14,387 fr., versés par 77 déposants, dont 11 nouveaux.

- Il a été remboursé 7,479 fr. 88 c.
- On écrit de Rome à l'Univers :
- « Mgr l'évêque de Versailles, arrivé à Rome le 14 février, avait eu à souffrir d'un très-mauvais temps; mais la santé de Sa Grandeur ne laissait pas néanmoins d'être bonne. »

#### POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du mercredi 2 mars 1853.

- Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mercredi dernier a prononcé les condamnations suivantes :
- Tirret, Auguste, 39 ans, journalier à Soizy sur-Ecole; 50 francs d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.
- Elisabeth Defond, 21 and et demi, et Pauline Villettr., 26 and , journalières, sand domicile; trois mois de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.
- Godard et Mercier, jugés par défaut; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention aux lois et règlements sur la police du roulage.
- Jean Lefenvre, 35 ans, propriétaire à Boissy-le-Cutté; 15 jours de prison et aux dépens, pour vol.

   Nicolas Doucet, 56 ans, au Mesnil-Racoin: 10 jours de
- prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour rébellion envers un officier ministériel.
- Joséphine Robilland, 48 ans, jardinière à Etampes, un an et un jour de prison et aux dépens, pour escroquerie.
- Jules Trasser, 37 ans, ouvrier jardinier à Étampes; 25 francs d'amende et aux dépens, pour vol, dévastation de récoltes, dommage volontaire à la propriété mobilière d'autrui:

Boissy-le-Sec. — Le 26 février, un individu s'est intro-duit dans le domicile de la veuve Jousse, à l'aide d'escalade, et s'est emparé d'une somme d'argent qui était dans un tiroir de la commode. L'auteur de ce vol est inconnu.

#### Incendie du clocher de Pithiviers

Un effroyable désastre vient de frapper la ville de Pithiviers. Samedi dernier. 26 février, par une température glaciale et pendant une bourrasque de neige et de grêle, la foudre est tombée sur le clocher de l'église paroissiale de cette ville et l'a complétement incendié. De cette flèche qui s'élevait à 250 pieds de hauteur et qu'on apercevait à dix lieues à la ronde des plai-nes de la Beauce et des collines du Gâtinais, il ne reste plus que des poutres noircies et des décombres.

La perte est immense pour cette petite ville; on l'évalue à 200,000 fr. Un pareil malheur est déjà arrivé à ce clocher il y a 250 ans.

- On écrit de Pithiviers :
- « Samedi 26 février, à cinq heures un quart, du soir, le fou apparaissait à la cime du clocher de notre ville. Il devenait certain pour tout le monde que ce feu était le résultat de la foudre qui avait éclaté une heure auparavant à la suite d'un violent coup de tonnerre tout a fait inattendu et au milieu d'une bourrasque mêlée de neige et de grêle.
  - « Le vent était à l'ouest nord-ouest et soufflait avec furie.
- « Il était impossible d'aller éteindre un feu qui éclatait à environ 90 mètres de hauteur : aussi eut-on la douleur de voir l'incendie s'accroître de minute en minute, et descendre jusqu'à la tour en pierres qui servait de base à la flèche et où il a été sculement possible de le concentrer vers une heure du
- « La flèche tout entière est réduite en cendres; la superbe cloche formant le timbre de l'horloge, le mécanisme tout neuf de cette précieuse horloge et toutes les cloches de l'église sont fondus ou brisés.
- $\alpha$  A part quelque dommage sur la toiture avoisinant le clocher, on est parvenu , avec les plus grands efforts , à éviter d'autres malheurs que celui de la perte du clocher.
- « On avait établi une pompe sur la principale voûte de l'église, et d'autres pompes près des maisons menacées par une pluie de feu qui a duré peut-être cinq heures et allait s'étendre, par la violence du vent, jusqu'au delà de l'hôtel de la mairic. Ces maisons étaient tellement exposées, qu'on s'attendait d'un instant à l'autre à les voir embrasées, et ce n'est que par une espèce de miracle qu'elles ont été sauvées.
- « Tout le monde a fait son devoir : pompiers, gardes nation-naux, magistrats, ecclésiastiques, citoyens de toutes les classes et de toutes les conditions.

- \* Les pompiers de Puiseaux, Boynes, Ecrennes, Pithivers-le-Vieil, Laas, Engenville et Sermaises sont accourus avec le plus louable empressement, accompagnés de leurs pompes et de leurs agrès.
- « A l'exception de blessures heureusement peu graves occa-sionnées aux sieurs Challine et Grand-main, de Pithiviers-le-Vieil, par des pierres tombées du haut de la tour, on n'a au-cun autre accident à déplorer.
- « A onze heures du matin. on s'occupait encore d'éteindre le reste du feu sur les voûtes : mais. Dieu merci, tout danger
- « La perte est immense et, sous quelques rapports, irréparable ; on l'évalue de 3 à 400,000 fr.
- « Dimanche les offices se sont faits dans la chapelle de l'hosa Dimancho les omies se sont faits dans la chapelle de l'nos-pice. D'heure en heure, depuis six heures du matin jusqu'à midi, on a dit des messes basses. Dans l'après-midi, à trois heures et à sept heures, les vêpres et le salut ont eu lieu comme à l'église paroissiale. Avant le salut, M. l'abbé Pelletier, vicaire général et archidiacre de Pithiviers, arrivé la veille peudant l'incendie a fait à l'assistance une allocution vive et pénétrante sur l'événement objet de toutes les préoccupations.
- « La petite commune de Dadonville, qui possède deux clo-ches a bien voulu en prêter une à l'église de Pithiviers pour sonner ses offices, »

#### Nouvelles et Faits divers.

—'La moyenne du prix des blés pour toute la France, qui était à 18 fr. 10 cent. au 31 janvier. d'après le tableau régu-tateur publié par le ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, est descendu à 47 fr. 87 cent. au 28 février. C'est une baisse de 23 cent.

Les marchés du Midi sont restés stationnaires; c'est sur les marchés du Nord et de l'Est, principalement sur ces derniers, que la baisse a porté. Il n'y a eu de hausse que sur les marchés de la Bretagne, et encore le mouvement est-il insignificat.

Les nouvelles qu'on reçoit de presque tous les côtés, s'accor-dent en ce point que la température actuelle est considérée comme très-favorable à la récolte.

— Voici , d'après l'annnaire du Bureau des Longitudes de 1853, quel a été, pendant l'année 1850 , le mouvement de la population en France :

#### Leuilleton de l'Abeille

DU 5 MARS 1853.

## LE FILLEUL DE MESMER\*.

On sait, en effet, qu'à cette époque une association de mal-faiteurs, connus sous le nom d'endormeurs, répandait la ter-reur dans Paris par l'audace de ses attentats et le nombre de ses victimes.

- Qui est-ce qui parle d'endormeurs? demanda un paysan en s'approchant des deux interlocuteurs.
- Ce nigaud de Pinchard, apparemment, répondit Frantz en riant. Et savez-vous pourquoi le beau jardinier m'adresse une injure aussi grave?
- A gause bed être tes tiableries que t'a abrises monsié Mesmer, tein sadané barrain, répondit le vieux Sweinbach avec un accent de répugnance bien prononcé.
- Justement, mon père, reprit gaîment Frantz. L'ami Pinchard ne me pardonnera jamais de l'avoir endormi un jour malgré lui, et de l'avoir forcé, pendant son sommeil, d'avouer qu'il cultivait à son profit les melonnières de Sa Majesté.
  - Un éclat de rire universel accueillit cette boutade, et étouffa
- " Voir le numéro du 12 février

- les dénégations du beau Pinchard qui s'évertuait inutilement à protester de son innocence.
- Comment vous y prenez-vous donc, monsieur Frantz, pour endormir les gens sans qu'ils s'en doutent? demanda curicusement Ursule, qui, au mépris des ordres du père Baliveau, se pavanait dans ses plus beaux atours au milieu des gens de la noce.
- Vous soumettriez-vous bien à l'expérience, mademoiselle Ursule? répondit le sergent.
- Moi! par exemple! s'écria la jeune fille en éclatant de rire, bien malin qui me ferait dormir un jour de violons!

  Donnez-moi la main.

  - Voici, et ne me faites pas trop rire.

— Voict, et ne me faites pas trop rire.

Frantz fixa sur les yeux mutins d'Ursule un regard ferme et profond, comme s'il eût voulu lire dans les derniers replis de son âme. Peu à peu le sourire railleur qui illuminait le frais visage de la jeune fille s'effaça; ses paupières s'alourdirent, son corps s'affaissa, et elle tomba assise sur un banc, que, sur un signe de Frantz, un des invités venait de pousser près d'elle. Tous les assistants restèrent muets d'étonnement et de frayeur; quelques-uns même firent à la dérobée un grand signe de croix pour conjurer les maléfices du démon.

La croyez-vous bien endermie? demanda Frantz en pare

— La croyez-vous bien endormie? demanda Frantz en par-courant du regard toute l'assemblée.

Un murmure de frayeur répondit seul à cette question. Sans se déconcerter, Frantz étendit une de ses mains sur la tête

- Ecoutez tous, dit-il, elle va parler.
- Et s'adressant à la jeune fille :
- Dites-moi, Ursule, où est Thérèse et que fait-elle en ce

- Ursule respira avec effort comme si un poids énorme eût op pressé sa poitrine, et elle répondit d'une voix saccadée :
- Thérèse? qui donc me demande ou est Thérèse?... Ah! je la vois... là bas... sur la route... un homme masqué l'en-
- --- Ursule! Ursule! que dites-vous? s'écria Frantz, dont une sueur glacée inondait le visage. Ursule! répondez! je vous l'or-donne!... je le veux!... où est ma fiancée?... où est Thérèse?
- Là bas... sur la route!... répéta Ursule en étendant le bras du côté de Versailles. Elle se débat contre les étreintes d'un misérable?... Un peu plus loin... à l'entrée du bois... je vois un carrosse noir... on l'entraîne de ce côté!... Courez!... courez vite à son aide!

En parlant ainsi, Ursule s'était levée; sa voix vibrait, son geste commandait, impatient, précipité, impérieux. Frantz frissonnait de peur à son tour; un cri de douleur et de rage s'échappa de sa poitrine, et il s'élança comme un fou dans la direction indiquée par Ursule, sans s'inquiéter de la stupeur croissante qui avait comme pétrifié tous les témoins de cette

#### III.

Quelques heures après cette étrange aventure, Thérèse, au sortir d'un long évanouissement, reprenait ses sens dans un riche salon éclairé seulement par la lueur blafarde de la lune. Saisie d'étonnement à la vue des objets qui, dans la demi-obscurité où elle était plongée, frappaient pour la première fois ses regards, elle fit un violent effort pour rappeler sa mémoire absente, et, à mesure que les événements de la journée se retraceient plus clairement à son esprit, elle sentit augmenter son désespoir et ses terreurs. Une fois en possession d'elle-



Il est né 962,972 individus, savoir :

Légitimes : masculins, 459.306 féminins. 433,742 Naturels : masculins, 35,302 féminins. 34.652

Il est mort 775,652 individus, savoir :

Masculins, 389,506 386.147 Féminins.

Si bien que l'accroissement total de la population a été de 187.319 individus.

Il y a eu 297,657 mariages.

— Le phénomène météorologique qui se produisit le 24 février 1848 s'est de nouveau produit en 1853. Jeudi soir, les Parisiens ont été tout étonnés de voir le ciel illuminé par les éclairs et le bruit du tonnerre, mêlé à une forte pluie de neige. Il est vrai qu'en 1848 la température était lourde et presque chaude, tandis qu'en ce moment le froid est assez rigoureux. Les journaux de Marseille annoncent aussi des phénomènes de température assez imprévus, alors que nous touchons aux premiers jours de mars.

- premiers jours de mars.

   Brunet, cet acteur inimitable dont le nom est resté dans l'histoire du théatre parisien, vient de mourir dans la retraite, à Fontainebleau, où il s'est éteint doucement à la suite d'une syncope, dans sa quatre-vingt-huitième année. Brunet, dont le nom de famille était Mira, lut comédien de très-bonne heure, et sa réputation était établie dans les dernières années de l'autre siècle. Il a créé le type des Jocrisses et de ces niais balourds dont la naïveté proverbiale a divert trois ou quatre générations. On se rappelle ses débuts au théâtre Montansier et de la Cité, puis sa longue carrière au théâtre des Variètés, dont il fut l'un des propriétaires et administrateurs. M. Brunet avait un fils, M. Mira, mort il y a quelques années. Sa fille avait épousé M. Jouslin de La Salle.

   Une scène de gastronomie assez commune chez nos voi-
- Une scène de gastronomie assez commune chez nos voione scene de gastronome assez commune cnez nos voi-sins d'outre-Manche, mais assez rare chez nous, a eu lieu ces jours derniers à Amiens. Trois Neslois ont mangé ensemble, en moins de trois heures, sept à huit kilogrammes de veau rôti, vingt - quatre saucissons de porc et six kilogrammes de pain; ils ont bu, pendant leur repas, un seau de vin de la contenance d'environ douze litres.
- d'environ douze litres.

   A Sainte-Hélène (Saône-et-Loire), sur la lisière du bois Roche-de-Fou, des cultivateurs ont découvert, vivant ensemble, dans un espace de trois mêtres carrés sur deux de profondeur, 148 vipères, 32 couleuvres, des salamandres et plusieurs crapauds. Dans le même lieu, ils avaient déjà trouvé précédemment 65 de ces reptiles, et un berger en avait tué 18 aux alentours. Ainsi, dans l'espace d'une année, 263 vipères ou couleuvres ont été immolées en cet endroit.

#### Revue des Modes & de l'Industrie.

Nous voici bientôt arrivés à cette époque privilégiée de la mode, époque de plaisirs et de luxe, où chaque jour voit éclore ses nouvelles fantaisies.

Nous ne pouvons que nous en féliciter dans l'intérêt de nos bulletins.

C'est elle sans doute qui a inspiré un de nos établissements les plus en vegue. Nous voulons parler de la Ville de Lyon, rue de la Vrillère, 2, à Paris. Cet établissement s'est surpassé, cette saison, par la richesse et la beauté de ses étoffes. Jamais à aucune époque nous n'avons remarqué d'aussi jolies soieries ni de plus beaux châles. Nous engageons nos lectrices qui doi-vent faire le voyage de Paris à visiter les magasins de la Ville de Lyon, elles y trouveront réunies, en soieries, châles et

confections pour dames, les plus belles nouveautés des fabriques françaises. MM. Gay jeune et fils, propriétaires de cet établissement, expédient en province et à l'étranger sur demandes, soit en étoffes soit en échantillons.
Passons maintenant à l'industrie. Un des établissements les plus fréquentés ce sont les magasins de M. Scholtus, 4, rue Bleue et 3, rue Lepelletier.

La haute réputation dont jouit cet habite fabricant n'est point.

Bieue et 3, rue Lepelletier.

La haute réputation dont jouit cet habile fabricant n'est point une de ces réputations éphémères enfantées par le caprice.

C'est à une étude constante de son art, aux innovations les plus heureuses que M. Scholtus doit cette vogue si constante, la rare estime dont il jouit auprès du monde artistique.

Pour la pureté du son. l'élégance de la forme et la richesse intelligent des une productions de la constante de la richesse intelligent des une prédiction de la constante de la constante de la richesse intelligent des une prédiction de la constante de la c

intelligente des ornements, rien ne saurait être comparé aux pianos de M. Scholtus; c'est l'art poussé aux dernières li-

C'est à lui qu'on est redevable des pianos à crampons en fer, les seuls qui puissent voyager sans aucune espèce d'incon-

rénient.

Breveté pour cette invention si précieuse, chaque exposition nationale a été pour lui un nouveau triomphe, et l'exposition universelle de Londres, où il a obtenu une nouvelle médaille, n'a fait que consolider sa réputation et la rendre européenne.

Revenons un peu à la toilette.

Parmi les produits les plus recherchés figure toujours, au premier rang, l'Eau d'Albion de MM. Gellé frères, 35, rue des Vieux-Augustins. La vogue de ce précieux produit est due aux qualités bienfaisantes que lui communiquent les fleurs et les plantes aromatiques qui en sont la base et la rendent bien préférable aux vinaigres dont l'acide acétique est très-pernicieux, mème employé dans l'eau.

préférable aux vinaigres dont l'acide acétique est très-perni-cieux, même employé dans l'eau.

Aussi le monde élégant l'adopte-t-il, aujourd'hui, de préfé-rence aux vinaigres, séduit d'ailleurs par son parfum d'une suavité toute aristocratique.

MM. Gellé frères sont encore inventeurs de produits très-estimés, entr'autres du régénérateur pour la pousse et la con-servation des cheveux, du savon philoderme au suc de con-combe, de l'élixir de roses, du carboquinarose de la composi-tion zuuse, etc. etc.

tion zouave, etc., etc.

Toutes ces inventions, recherchées aussi à juste titre, ont valu de nombreuses récompenses à MM. Gellé frères, et notam-

valu de nombreuses récompenses à MM. Gellé frères, et notamment une médaille à l'exposition universelle de Londres. Au moment où les affections de politrine sont les plus fréquentes, nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs la pâte et le sirop de Nafé d'Arabie.

La vogue do ces pectoraux, appuyée sur les plus heureux résultats, nous dispense de tout éloge.

Il en est de même du Racahout des Arabes, préparé par Delangrenier, dont l'usage est devenu presque universel pour le déjeuner des personnes délicates, des convalescents et des enfants, et aussi des personnes nerveuses, maigres ou âgées.

Il est vrai qu'il est difficile de trouver un aliment plus délicieux, plus nutritif et plus fortifiant.
Nous n'oublierons pas une pommade précieuse inventée par

Nous n'utili et plus formant.

Nous n'oublierons pas une pommade précieuse inventée par M. Gugiari, 26, barrière d'Italie.

Au moyen de son emploi, les personnes atteintes de couperose, lupus et généralement de toutes les affections de la peau, même les plus rebelles, voient leur teint reprende presque sou-dainement toute sa pureté et toute sa fraîcheur. C'est donc un véritable service à rendre au monde élégant que de lui faire

connaître un spécifique aussi souverain.

Des consultations gratuites sont données par un médecin spécial, et, dans un but d'humanité, M. Gugiari prévient MM. les docteurs et particulièrement MM. les médecins en chef des hôpitaux qu'il se charge de guérir gratuitement, sous leur surveillance, les affections cutanées qui ont résisté à toute médication.

l'avait si fort estrayée la veille. Comme elle fermait les yeux pour échapper à cette vision, le bruit d'une clé tournant dans une serrure la fit tressaillir. En même temps une porte s'ourit, et une femme, en habit de voyage, un flambeau à la main, apparut sur le seuil. Si grand que su l'étonnement de Thérèse, une surprise plus profonde encore se peignit sur le visage de l'inconnue. Après avoir examiné un moment la jeune fille, elle s'avança rapidement vers elle, et lui demanda d'une voix impériause.

- Oui êtes-vous? et que faites-vous ici?

Et comme Thérèse, déconcertée par ee brusque interroga-toire, faisait attendre sa réponse :

—Ah! je comprends, reprit l'inconnue, mon mari me croyait en Picardie; il ne m'attendait que dans quelques jours... et, profitant de mon absence, il n'a pas craint d'introduire chez moi une de ces créatures... Cette outrageante supposition fit monter le sang au visage de Thérèse.

- Madame, interrompit-elle, au nom du ciel, respectez...

L'inconnue la toisa avec hauteur, et laissa tomber de ses lèvres ces dédaigneuses paroles :

- Du respect pour la maîtresse du marquis de Roquefeuille!
- Le marquis de Roquefeuille! s'écria la fiancée de Frantz en s'emparant des mains de son interlocutrice; je suis chez le marquis de Roquefeuille! Oh! je ne crains plus rien alors, car vous me protégerez, madame; vous êtes bonne, vous êtes gé-néreuse! Ohl Je le sais bien je vous connais depuis longtemps, madame la marquise! Ursule, ma camarade d'enfance, votre filleule, m'a si souvent parlé de vous!
- Vous connaissez Ursule? demanda la marquise en arrêtant sur Thérèse un regard déjà moins irrité.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON.

(Voir our annonces.)

(Voir aux annonces.)

Buffon est une des plus belles gloires scientifiques et littéraires de la France. C'est à l'éclat de son double génie, de savant et d'écrivain, qu'il a dû d'être imprimé dans tous les formats et d'être traduit dans toutes les langues, pour prendre place dans toutes les hibliothèques. Quels que soient, en effet, les progrès, quelles que soient les découvertes nouvelles de la science, les œuvres de Buffon, grâce à l'éloquence, à la clarté, à la force pénétrante de son style, resteront toujours l'ouvrage classique et fondamental destiné à féconder l'étude des sciences naturelles, à en inspirer le goût et à les faire aimer au lecteur.

cassique et londamenta destine à teconder l'etitoe des sciences naturelles, à en inspirer le goût et à les faire aimer au lecteur.

Le but des éditeurs, en donnant cette nouvelle édition de Buffon au public, à été surtout de développer le goût d'une science qui révèle à l'homme ses rapports avec la nature entière, de la propager et de la rendre accessible au plus grand nombre. Les bonnes éditions de Buffon sont très-rares et d'un nombre. Les bonnes eathons de Bullon sont tres-rares et d'un prix excessivement élevé; aussi ont-ils voulu que celle-ci réunit en même temps toutes les conditions de bon marché, de correction, de valour scientifique, typographique et artistique. En effet, pour offrir aux lecteurs, tant savants que lettrés, les meilleures garanties possibles en ce qui concerne la mise en ordre, l'annotation et l'élucidation de l'œuvre, ils ont choisi au partie de la configuration de l'élucidation de l'œuvre, ils ont choisi et le configuration de l'en le configuration de le configuration de l'en le configuration de le configuration de le configuration de l'en le configuration de le configuration de le configuration de le configuration de l'en le configuration de l'en le configuration de le conf ordre, I annotation et l'eucidation de l'œuvre, ils ont chois un nom et un talent propres à inspirer toute confiance; c'est à M. Flourens, qui occupe à l'Académie des sciences et à l'Aca-démie française les fauteuils qu'y occuperent jadis Buffon et Cuvier, qu'ils ont confié le soin de revoir et d'annoter l'ou-vrage, et ce beau travail lui imprime un cachet d'actualité qui met l'œuvre du grand naturaliste du xviu. siècle en harmonie avec l'état présent de la science.

Les gravures qui sont jointes au texte lui servent pour ainsi dire de commentaire, en matérialisant pour l'œil les formes et les couleurs décrites par l'écrivain, sont d'une exécution irréprochable; c'est dire assez sur leur mérite que de nommer leur auteur, Victor Adam, l'un des meilleurs peintres d'aninimaux qui existent.

nimaux qui existent.

Tenant également à ce que l'exécution matérielle, la fabrication même du livre, répondit à la supériorité scientifique, littéraire et pittoresque de cette édition, un papier beau et solide a été manufacturé; des caractères faciles à lire ont été gravés et fondus exprès, et l'imprimerie Claye, la plus renommée de Paris pour la rigoureuse correction de ses textes, la pureté et l'éclat de ses tirages, a été chargée par les éditeurs de la partie tynographique.

partie typographique.

On le voit, rien n'a été négligé pour concilier dans cette nouvelle édition de Buffon, avec la modicité du prix, toutes les
qualités essentielles d'un beau et bon livre, digne de prendre
place dans toutes les bibliothèques scientifiques et littéraires.

#### Etat civil de la commune d'Etampes.

#### NAISSANCES.

Du 28 férrier. — GONTARD, Théodore - Auguste. — 28. GONTARD, Eugénie-Joséphine. — 3 mars. Marie dit Bonne, Victor-Félix

DÉCÈS.

Du 26 fécrier. - Penot, Marie - Véronique, rentière, 74 ans. - 26. Courtois, Victoire-Agathe, rentière, 53 ans. -1er mars. Daniel, Marie-Françoise, rentière, 61 ans. — 1er. Dubois, Jean - Baptiste, cultivateur, 72 ans. — 3. Bauber, Jean-Baptiste, 44 ans. — 3. Goupy, Marie-Thérèse, 80 ans. — 3. Leprince, François, garçon d'écurie, 25 ans. — 3. Fleury, Octavie, 3 ans. — 3. Pillepert, Thérèse-Julie, rentière, 42 ans.

Le Propriétaire-Gérant, Aug. ALLIEN,

- Sans doute, madame, hier encore, je suis venue avec elle vous apporter un beau panier de pêches.
- Comment se fait-il done, reprit la marquise, que je vous trouve aujourd'hui installée chez moi, dans mon apparte-ment?
- Hélas l le sais je moi même? répondit Thérèse avec un — Hélas I le sais - je moi - même? répondit Thérèse avec un accent de sincérité qui bannit tout soupçon du cœur de la grande dame. Et comme celle - ci continuait à l'interroger du regard, la fiancée de Frantz lui raconta ingénuement tout ce qui lui était arrivé depuis la veille : son voyage à Versailles ecompagnie d'Ursule, leur promenade dans le parc et l'incident qui y avait mis fin , la mystérieuse rencontre qu'elles avaient faite dans la forêt , enfin l'enlèvement dont elle avait été victime le matin même, au moment ou, faitiguée par le bruit qui se faisait autour de ses fiançailles, elle allait demander à la solitude un peu de caime et de repos.

Lorsqu'elle eut terminé son récit, la marquise lui demanda après un moment de silence :

— N'avez-vous pas remarqué quelque ressemblance entre le cavalier de la forêt et M. de Roquefeuille?

Thérèse ayant répondu qu'elle n'avait jamais vu le marquis, elle reprit d'une voix sourde et comme se parlant à elle-même :

— C'était lui! pourquoi en douter? en fait d'infamie, en est-il donc à faire ses preuves? Ne le connaissais-je pas avant même de devenir sa femme?

En achevant ces paroles, la marquise passa la main sur son front comme pour écarter d'odieux souvenirs, et s'emparant vivement de la main de Thérèse:

Louis JUDICIS.

(La suite au prochain numéro.)

même, sa première pensée fut de fuir loin de cette maison inconnue qui, sans doute, était semée pour elle de piéges et de périls. Elle se leva donc précipitamment du sopha où elle était à demi couchée, et elle alla secouer successivement les portes de sa prison. Vains efforts' ces portes, solidement fermées en dehors, eussent résisté à une pression plus énergique que celle que leur imprimait les mains délicates de la pauvre enfant. Thérèse courut à la fenètre, mais elle recula effrayée à l'aspect de l'abime qui s'ouvrit tout à coup devant elle, et que creusaient encore les grandes ombres projetées par les vagues clartés de la lune. Que faire dans une telle situation? Appeler du secours? C'edt été jeter au vent des cris inutiles : au-dedans, la plus complète solitude; au-dehors, le silence profond de la campagne et des bois. Ainsi abandonnée de Dieu et des hommes, Thérèse se laissa tomber avec découragement sur le sopha qu'elle venait de quitter, et elle se prit à pleurer. Quel contraste entre sa détresse présente et le bonheur ineffable qui lui souriait au matin de cette funeste journée! L'image désolée de Frantz venait encore endolorir sa pensée. Elle se figurait sa surprise, son inquiétude, son désespoir. Elle le voyait courant comme un insensé, sans plan arrêté, sans réflexion, au hasard, interrogeant les passants, étudiant les moindres vestiges, appelant à grands cris sa sœur, sa fiancée, son épouse. Dans cet état de surexcitation fébrile, tout lui était un sujet d'alarme. Le murmure du vent dans les grands arbres du pare, l'agitation d'une tenture, un craquement de la boiserie, ces mille rumeurs indéfinissables, qui sont comme la voix de la solitude et la respiration de la nuit, la jetaient à chaque instant dans des terreurs nouvelles. Il lui semblait que les mornes murailles qui l'entouraient allaient s'entr'ouvrir et livrer passage à un enemi, et par une sorte d'intuition qui avait pour elle tous les caractères de la certitude, elle attribuait à cet ennemi mystérieux les traits à peine entrevus du cavali

#### ANNONCES.

Etude de M' Bucuène, avoué à Etampes, Rue Saint - Jacques, nº 5.

#### PURGE LEGALE.

ON FAIT SAVOIR A TOUS OU'IL APPARTIEN-DRA QUE,

Suivant exploit du ministère de Caudel, huissier à Suivant exploit du ministère de Caudel, huissier à Etampes, en date du cinq mars mil huit cent cinquante-trois, visé et enregistré il a été, à la requête de monsieur Jean Augustin Rué, charron, demeurant à Etréchy, canton d'Etampes, pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint Jacques, n° 5, en l'étude de M° Ambroise Buchère, avoué près le Tribunal civil de ladite ville, y demeurant,

Notifié copie 1° à monsieur le procureur impérial près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, en son parquet sis au palais de justice de ladite ville;

2º A madame Anastasie - Basilique Herve, épouse de monsieur Jacques Guitton père, cultivateur, ce dernier pour la validité, comme assistant et autorisant la dame son épouse, demeurant eusemble à Etréchy, canton d'Etampes,

De l'expédition dûment scellée et enregistrée, siguée

enfin Gillottin, commis greffier, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le vingt-huit février dernier, enregistré, contenant dépôt audit greffe par M. Decolange, avoué, au nom et comme substituant M. Buchère, avoué du sieur Rué, requérant pour cause d'absence, et ce, pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens ciaprès, en conformité de l'article 2194 du Code Nacoléon. poléon:

Premièrement. — De la copie collationnée, enregis-trée, signée de M. Buchère, avoué, d'un acte passé devant M. Cheron, notaire à Lardy, les quatre no-vembre et vingt, sept décembre mil huit cent cin-quante deux, enregistré, contenant vente par : prequante deux, enregistré, contenant vente par : premièrement, monsieur Jacques Guitton père, cultivateur, et madame Anastasie - Basilique Hervé, sa femme, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Etréchy, canton d'Etampes, agissant 1º en leur nom personnel, 2º et comme s'étant porté fort de monsieur François Lecolazet, marchand de vins, et madame Virginie Guitton, son épouse, demeurant ensemble à Massy, canton de Longjumeau, gendre et fille du sieur Guitton, comparant, par lesquels ils ont promis et se sont obligés de faire agréer les présentes à la réquisition de monsieur Rué, sus - nonmé; deuxièmement, monsieur Etienne - Stanislas Hervé, manouvrier, et madame Adèle-Eléonore Guitton, son épouse, vrier, et madame Adèle-Eléonore Guitton, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Sermaises (Loiret);

Au profit de monsieur Rué, sus-nommé, des biens dont la désignation suit :

ARTICLE PREMIER. - Une grange de deux travées nouvellement reconstruite et couverte en tuiles, située a Torfou, lieu dit près de la Grande - Mare; situes à Torfou, lieu dit près de la Grande - Mare; une petite place à bâtir à côté; tenant d'un long levant au sieur Alexis - Charles Legrain, du midi au même, du couchant à la rue de la Grande - Mare, du nord au sieur Legrain.

Droit de communauté à la cour placée près de ladite grange et toutes les dépendances de cette

grange. ARTICLE DEUX. — Et la quantité de deux hectares quatre - vingt - cinq ares trente - sept centiares d'après les titres, et trois hectares quatre ares quatre-vingt - un centiares d'après la déclaration des par-Vingt - un centares d'après la desiration des par-ties, de terre, bois et vigne, sur les terroirs de Torfou, Chamarande, Boissy-sous-Saint-Yon et Lardy, en vingt - deux pièces, dont la désignation suit : 1º dix ares treize centiares d'après le titre, et suit: 1º dix ares treize centiares d'après le titre, et dix ares cinquante - cinq centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Champs - Blancs; tenant d'un côté à monsieur Villermé, d'autre à Henri Legrain, d'un bout au même, d'autre au chemin des Châtaigniers ou du Clos; 2º trente - un ares soixante - six centiares de terre d'après le titre, et trente - cinq ares quatrevingt - sept centiares d'après la déclaration des parties, au même terroir, lieu dit Mon - Buisson ou les Bouleaux; tenant du levant et du couchant à monsieur Minier, d'un bout aux héritiers Chevallier, et d'autre bout au chemin de Torfou à Lardy; 3º dix ares cinquante - cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit les Bouleaux; tenant d'un côté à monsieur Minier, d'autre à monsieur Honoré Boucher, roir, heu dit les Bouleaux; tenant d'un cote a mon-sieur Minier, d'autre à monsieur Honoré Boucher, d'un bout à Minier, et d'autre bout aux héritiers Chevallier; 4º Vingt - un ares dix centiares d'après le titre, et vingt - un ares quatre - vingt - quatorze cen-tiares d'après la déclaration des parties, de terre,

au terroir de Torfou, Lieu dit la Brunerie; tenant au terroir de Torfou, lieu dit la Brunerie; tenant d'un côté couchant à monsieur Vatier, d'autre côté levant à Jean-Pierre Boucher, d'un hout aux héritiers de monsieur de Talaru, et d'antre aux héritiers Chevallier; 5° même quantité d'après le titre et d'après la déclaration des parties, que la pièce ci-dessus, de terre, même terroir, lieu dit la Roue; tenant d'un côté du midi à monsieur Messant, d'autre côté à monsieur Narcisse Fleureau, d'un bout à monsieur Claude Dramard, d'autre bout au chemin de la Grande-Mare à la porte de Bonne; 6° Douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, et quinze ares quatre-vingt-quinze centiares d'après ares quatre - vingt - quinze centiares d'après la déclaration la déclaration des parties, de terre, au terroir de Chamarande, lieu dit la Gode ou les Billotes; tenant d'un côté à monsieur Palu, d'autre à monsieur Messant, d'un bout aux héritiers de monsieur de Ta-laru, et d'autre au chemin Pellerin; 7° huit ares cinquante - cinq centiares de terre, au terroir de Boissy - sous - Saint - Yon, lieu dit le Bois - Grandin; tenant d'un côté à monsieur Darblay, d'autre à monsieur Guettard, d'un bout aux héritiers Leroy, d'autre au sieur Messant; 8º dix ares soixante - huit centiares d'autre à titre d'autre aux quatre yingte. tiares d'après le titre, et douze ares quatre-vingt-un centiares d'après la déclaration des parties, de un centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit Saint - Eloi; tenant d'un côté levant à monsieur Bernard, d'autre à mond'un côté levant à monsieur Bernard, d'autre à mon-sieur Léon Guitton, d'un bout à plusieurs, et d'au-tre bout à la route de Paris à Orléans; 9° dix ares cinquante-cinq centiares d'après le titre, et douze ares soixante-seize centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Fourneaux ou la Premaille; tenant d'un côté cou-chant à monsieur Sevestre, d'autre côté levant à mon-sieur Giroux, d'un bout madanne veuve Moyer, et d'autre bout aux sentiers des Vignes; 10° hnit ares cinquante-cinq centiares de terre, au terroir de Lardy, lieu dit Penserot; tenant d'un côté couchant à mousieur Villermé, d'autre côté levant à monsieur Lardy, heu dit Penserot; tenant d'un côté couchant à monsieur Villermé, d'autre côté levant à monsieur Louis Guitton, d'un bout au chemin des Postes, et d'autre bout à plusieurs; 11° onze ares dix - huit centiares de terre, au terroir de Torfon, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté couchant à messieurs Claude, Dramard et Philippe Réault, d'autre côté levant à monsieur Louis Guitton, d'un bout aux héritiers Clevallier, et d'autre bout au chemin de Torievant a monsieur Louis Guitton, d'un bout aux he-ritiers Chevallier, et d'autre bout au chemin de Tor-fou à Lardy; 12º dix - neuf ares quinze centiares de terre, au terroir de Chamarande, lieu dit les Bru-neries; tenant d'un côté levant à monsieur Louis Leneries; tenant d'un côté levant à monsieur Louis Legrain, et d'autre couchant aux héritiers de monsieur de Talaru, d'un boat aux mêmes et d'autre bout à un ruisseau; 13º neuf ares cinquante - sept centiares d'après le titre, et douze ares soixante - seize centiares d'après le déclaration des parties, de bois, au même terroir, lieu dit le Long - Veau; tenant d'un côté aux héritiers de monsieur de Talaru, d'autre côté couchant à madame veuve Moyer, d'un bout aux héritiers de monsieur de Talaru, et d'autre bout aux héritiers de monsieur de Talaru, lieu dit les Jouvanneaux; tenant d'un côté levant à monsieur Giroux, d'autre à monsieur Messunt, d'un bout à monsieur Louis Guitton, et d'autre bout à monsieur Demollière; 15º douze ares soixante - six centiares de Torfou; tenant d'un côté à mousieur Villermé, d'au-Torsou; tenant d'un côté à mousieur Villermé, d'au-re côté à monsieur Isidore Rué, d'un bout au ruis-seau de la Brunerie, et d'autre bout au chemin de la Vieille - Poste; 16° quinze ares quatre - vingt-deux centiares d'après le titre, et seize ares soixante - six centiares d'après la déclaration des porties de la concentiares d'après le titre, et seize ares soixante - six centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit la Roue; tenant d'un côté levant à monsieur Vatier, d'autre du couchant à monsieur Claude Moyer, d'un bout au chemin de Torsou à Bonne, et d'autre aux représentants de monsieur de Talaru; 17° vingt - sept ares quatre - vingt-quatre centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit le Châcies. ties, de terre, au même terroir, lieu dit le Châ-taignier, derrière les maisons de Torfou; tenant d'un côté levant à madame Dalour, d'autre couchant à monsieur Claude Dramard, d'un bout au chemin des Châtaigniers, et d'autre sur ....; 18° dix ares cinquante-cinq ceutiares de terre, au même terroir, quante-cinq ceutiares de terre, au même terroin lieu dit le Bois-Chenet; tenant d'un côté levant monsieur Eugène Guitton, d'autre couchant à plusieurs, d'un bout à monsieur Guettard, et d'autre bout au chemin de Torsou à Lardy; 19 dix ares cinquante – cinq centiares de terre, au même terroir, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté à monsieur Denis Legrain, d'autre à monsieur Villermé, d'un bout aux héritiers Chevallier, et d'autre bout à mon-sieur Denis Legrain; 20 trois ares vingt - neuf cen-tiares d'après le titre, et quatre ares un centiare d'après la déclaration des parties, de bois, au même terroir, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté le-

vint à monsieur Éngène Guitton, d'autre couchant à monsieur Denis Legrain, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout aux héritiers Chevallier; 21° trois ares d'autre bout aux héritiers Chevallier; 21° trois ares vingt - un centiares de bois, au terroir de Lardy, lieu dit la Grande - Beauce; tenant d'un côté levant à monsieur Louis Legrain, d'autre couchant à monsieur Denis Legrain, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout sur ....; 22° et dix ares cinquante - cinq centiares de terre, au terroir de Torfou, lieu dit le Long-Réage; tenant d'un côté levant à monsieur Minier, d'autre côté couchant aux héritiers Chevallier, d'un bout au chemin de Torfou à Lardy, et d'aud'un bout au chemin de Torfou à Lardy, et d'aubout à plusieurs ;

Moyennant, outre les charges, la somme de sept

Moyennant, outre les charges, la somme de sept mille deux cents francs de prix principal.

Deuxièmement. — Et un extrait dudit acte de vente contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du code Napoléon, lequel a été inséré par le greffler dans le tableau à ce destiné dans l'auditoire du Tribunal pour y rester le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à monsieur le Procureur impé-Avec declaration a monsieur le rrocureur imperial, et aux sieur et dame Gaitton que les anciens propriétaires sont, outre les vendeurs : Monsieur Denis - Vincent Guitton et dame Marie - Madelaine Guyot, son épouse; — François Guitton; — dame Marie - Anne Prade, veuve dudit sieur Francis Guitton; — Piane Caitton; — Lean Legion et — dame Marie - Anne Prade, veuve dudit sieur Francois Guitton; — Pierre Guitton; — Jean Lesieur et dame Marie - Anne Guitton, son épouse; — le domaine national du district d'Etampes; — Louis - Justin - Marie de Talaru; — Robert - Antoine Poluche; — Chartes - Théodore Suintin et dame Marie - Catherine Guignard, son épouse; — Jeaques - Simon Broust et dame Anne - Victoire Guignard, son épouse; — François Guignard et dame Geneviève Chaligne, son épouse; — Jean - Pierre Lesieur; — dame Marie-Anne Lesieur, veuve de Pierre Thuault; — Pierre Lesieur; — Jean - Pierre Gauthier et dame Rosalier Fouceret, sou épouse; — Henry - Gabriel - Félix De-Fougeret, sou épouse; — Henry - Gabriel - Félix De-lanoue et dame Marie - Anne - Adélaïde Fougeret, son lanoue et dame Marie - Anne - Adélaïde Fougeret, son épouse; — dame Rose - Adélaïde Charpentier , première femme du sieur Jacques Guitton , l'un des vendeurs ; — Jean - Baptiste Guitton et dame Marguerite Charpentier , son épouse ; — Michel Guitton et Marie - Rose Renu , son épouse ; — Catherine Chaleigne ; — Louis - Augustin Charpentier et dame Thérèse - Barbe Hésard , son épouse ; — Claude - Michel leigne; — Louis - Augustin Charpentier et dame Thérèse - Barbe Hésard, son épouse; — Claude Michel Charpentier et dame Marie - Madeleine Cocardas, sa veuve; — Louis - Auguste - Marie Dunnas - Descombes; — Charles Pinel jeune; — dame Jeanne-Françoise Vincent, première femme de Philippe Pinel; — Philippe Pinel; — Martial Ganne; — Jean Pegoin ou Pegois et dame Léonide Ganne, son épouse; — François Ganne; — sieur Maschat; — Claude Charpentier et Marie Dramard, son épouse; — Louis-Augustin Charcentier; — Rose - Adélaïde - Alphonsine Guitton; — Jacques - Casimir Guitton; — Charles - Augustin Carré; — les sieur et dame Carré père et mère. père et mère.

père et mère.

Il leur a, en outre, été déclaré que ladite notification leur était faite afin qu'ils eusseut à prendre, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, et que, faute de ce faire dans ledit délai, les immeubles demoureraient affranchis de toute:

hypothèques légales non inscrites.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas conuns du requérant, il forait publier la présente notification conformément à la loi.

Pour extrait,

Signé, Amb. BUCHÈRE.

#### A. WES NUMBER

Par Adjudication Le dimanche 20 mars 1853. Heure de midi.

En la Maison d'École d'Engenville,

Arrondissement de Pithiviers (Loiret), Par le ministère de M. MEUNIER, notaire à Pithiviers,

### 12 hect. 14 ares 24 centiares de Terre. EN UNE SEULE PIECE

Située terroir d'Engenville, lieu dit le Grand-Chemin, ou Sentier de Martainvilliers.

Elle produit 960 fr. de fermage annuel outre l'impôt.

On traitera avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

Cette pièce de terre appartient à M. de Boissy, propriétaire à Nantes, et à madame veuve de Peronneau, propriétaire à Pau (Basses-Pyrénées).

S'adresser à Pithiviers (Loiret), audit M. MEUNIER, et à M. Peribe, ancien juge de paix.

Etude de Me FOUGEU, notaire à Etampes, Rue Saint-Antoine, nº 7

## Vente par Adjudication

Par suite de Décès.

En l'Étude et par le ministère de M. FOUGEU, Notaire à Etampes (Seine-et-Oise),

Le Lundi 21 Mars 1853, heure de midi,

D'UN

#### FONDS DE COMMERCE

DE CORDIER ET FILASSIER,

Dépendant de la succession de M. A. POQUET, en son vivant Cordier Filassier à Etampes, rue du Perray, 16.

Les objets à vendre consistent en :

1º Le Fonds de Commerce de monsieur Poquet, composé de l'achalandage y attaché, des outils et ustensiles servant à son exploitation;

2º Les Marchandises fabriquées et destinées à l'être, tels que Chanvre, Lin, Cordages, etc.

3º Et le Droit au Bail des lieux dans lesquels s'ex-

S'adresser pour les renseignements à Me FOUGEU, Notaire à Etampes, rue Saint-Antoine, nº 7.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Par le ministère et en l'Etude de M. BARBIER. Notaire à Angerville.

Le Dimanche 20 Mars 1853, à une heure, 1º UNE BELLE ET VASTE

#### MAISON BOURGEOISE

Sise à Angerville, Grande Rue;

2. UNE

## BELLE AUBERGE

DITE LE PANIER-FLEURY.

Composée d'une grande Maison, Cour, Ecuries, Grange, deux Jardins et un Champ y attenant.

S'adresser pour les renseignements à Me BARBIER, Notaire à Angerville.

Les Abonnes dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. - Nous les prévenons qu'à defaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Affranchir.)

#### AVIS

L'Administration de la BEAUCERONNE-VEXINOISE, D'Administration de la DEAUCENONNE-VEAUVOISE, Société d'Assurance Mutuelle contre la Gréle, autorisée par le Gouvernement, et spéciale aux départements d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise et de l'Eure,

Donne avis

Que les demandes d'AGENCES, pour les localités où il Que les gemanues à Austres, pour les roctions de la Vernauer de la Société, à Dreux place Doguereau. (4-1)

## POMMADE DES CHATELAINES

Ou l'Hygiène du moyen-âge.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découverte dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelaines du Moyen âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur-chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40.

DÉPOT à Étampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques, 123

Prix du Pot : 2 fr. 50, 3 fr. et 3 fr. 50 c

#### du 22 Frimaire An VII, LOI DE L'ENREGISTREMENT 12 décembre 1798,

COMMENTÉE AU MOYEN DE SA CONFÉRENCE AVEC LES LOIS POSTÉRIEURES, PAR MI. PERRY, RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT.

Un'vol. in . 4° 4 fr. et 4 fr. 50 franc de port. - Paris, Mme Ve Joubert, libraire, rue des Grès, 14. - On peut s'adresser aux libraires des départements.

Cet Ouvrage n'est pas seulement indispensable aux employés de l'Enregistrement; il sera très-utile à tous les légistes.

#### A Paris. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14.

Partout en France à 2 francs et 5 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et rous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE. n augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr

On trouve à la librairie de Brière, rue de la MATHÉMATIQUES. On trouve a la librairie de Driera, rue de la Juiverie, à Etampes, un vol. intitulé Sténarithmie ou Abréviation des calculs. C'est un ouvrage tout à sait nouveau et des plus instructifs. Les calculs y sont simplifiés par des procédés fort ingénieux, inconnus jusqu'à ce jour. Les Professeurs qui voudront faire de bons élèves s'empresseront, sans aucun doute, d'adopter ce traité.

-On offre un emploi supérieur à un BELLE POSITION. —On offre un emploi supérieur à un jeune homme actif et intelligent désirant se créer un bel avenir.

On exige un cautionnement de fr. 3,000; Appointements, 1,500 fr. par an et un intérêt de 1 p. 7, dans les affaires

Écrire à M. E. THIVAUD FILS et Co, 88, boulevard Beaumarchais, à Paris (franco).

## CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquis une réputation plus grande et plus méritée que le CHOGOLAT MENIER. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent: une alimentation saine et agréable, un produit réparateur.

Exempt de tout mélange, le CHOGOLAT MENIERS se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme; Chocolat de santé dans toute l'acception du mot, il est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit besoin de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il défie donc toute concurrence loyale et n'a plus qu'a se défendre contre les contrefaçons. — Aussi, le consommateur devra-t-il exiger que le nom MENIER soit à la fois su les étiquettes et sur les tablettes.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

ŒUVRES COMPLÈTES

#### BUFFON DE

AVEC LA NOMENCLATURE LINNÉENNE ET LA CLASSIFICATION DE CUVIER

nouvelle Edition

Revue sur l'édition in-4° de l'Imprimerie royale, annotée par M. FLOURENS, Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc. Illustrée de 168 Planches, 800 Sujets sur acier, gravés d'après les dessins originaux

DE M. VICTOR ADAM.

Imprimé en caractères neufs, sur papier pâte velin, par la typographie J. CLAYE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

CONDITIONS DE LA BUUNDAMANCE.

Les ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON formeront 12 volumes in-8 jésus, illustrés de 168 gravures sur acier, représentant plus de huit cents sujets conoxis, d'après les dessins de Victor ADAM. Cette publication, qui contient par conséguent trois cents gravures de plus que les éditions les plus complètes. formera environ 400 livraisons d'a) centimes. Toutes les livraisons depassant ce nombre seront données gratis aux souscripteurs.

Les 20 premières sont en vente. — Il paraît une ou deux livraisons par semaine.

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS, AU BUREAU DE NOTRE JOURNAL, ET CHEZ MM. FORTIN ET BRIÈRE, LIBRAIRES, A ÉTAMPES.

LA SANTÉ UNIVERSELLE, Guide médical des familles, publiée par le docteur Jules MASSÉ, secrétaire de M. Récamier, professeur d'hygiène des associations ouvrières de Paris. — Bureaux, rue de Grenelle-Saint-Germain, 39, à Paris. — Prix par an : France, 6 fr. ; Étranger, & fr.

#### Bulletin commercial — Prix courant des Grains et des Bestiaux.

MARCHÉ D'ÉTAMPES.	PRIE de l'hectolitre	MARCRÉ D'ANGERVILLE.	PB13 de l'hectolitre.	MARCHÉ DE CHARTRES.	PRIX de l'hectolitre.						IAUX.						
26 férrier 1853. Froment, 1'e q. Froment, 2' q.	18 00	Froment, 4re q. Froment, 2° q.	12 67	26 féorier 1833. Blé élite Blé marchand	17 25 16 25 15 25 14 25 11 25	Marché de Poissy. 47 <i>févrie</i> r 4853.						Marché de Sceaux. 28 février 1853.					
Méteil, 1 <sup>ee</sup> q Méteil, 2 <sup>e</sup> q Seigle Orge.	43 50 40 75 8 50	MéteilSeigle OrgeAvoine	10 67 8 00	Blé champart Méteil mitoyen. Méteil Seigle			Amenés. Vendus.	fendus.	Prix du kilogramme.  1 ** qual. 2 * qual. 3 * qual.  1 04 > 90 > 76			PESTINI.	Amenés.	Vendus.	Prix du kilogramme.  4 qual. 2 qual. 3 qual. 4 00> 94> 80		
Pain bl., les & ki		Pain bl., les & ki Pain bis, —	il. 4 20 4 00	Avoine Pain bl., les 4 k Pain bis, —	6 60	Vaches Veaux	191 832	177 753 8000	1 04 > 88 1 14 1 26	> 74 1 30 1 12		Bœufs Vaches Veaux Moutons.	412 352	396 305 9752	> 90 4 40 4 32	» 94 » 78 4 26 4 46	» 80 » 60 4 42 » 98